



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conventions collectives

Question écrite n° 8260

Texte de la question

M. Laurent Wauquiez attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le projet de révision de la convention collective de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP) du 31 octobre 1951. Suite à l'échec des négociations menées en interne, la FEHAP a décidé de recourir à une recommandation patronale soumise à l'agrément du ministère. Le délai légal court jusqu'au 1er décembre 2012. Cette procédure soulève des questions pour les salariés sur les évolutions de leur statut et de leur convention. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet qui concerne de nombreux salariés et établissements. Le silence actuel du ministère n'est pas acceptable et il ne faut pas laisser la situation se dégrader. Il est indispensable que le ministère clarifie rapidement sa position et fasse connaître les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour ramener de la sérénité.

Texte de la réponse

À la suite de l'intervention de la ministre des affaires sociales et de la santé, un nouveau cycle de négociations s'est tenu ces dernières semaines au sein de la convention collective de 1951. Les pouvoirs publics ont désigné un facilitateur en tant que président de la commission paritaire, afin d'accompagner au plus près les négociations. Celles-ci ont donné lieu à des avancées. Certains partenaires sociaux ont conclu un accord, qui a ensuite fait l'objet d'une opposition majoritaire de trois organisations syndicales. Au regard de l'engagement pris par la FEHAP de relancer dès janvier 2013 le dialogue social dans le cadre paritaire, l'agrément a été accordé le 21 décembre 2012 afin d'éviter que le seul code du travail ne s'applique. Il est désormais de la responsabilité de la FEHAP de parvenir sur ces bases de rétablir un dialogue social pérenne et solide, conformément aux souhaits du Gouvernement. De nouvelles négociations se sont ouvertes le 18 janvier 2013.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Wauquiez](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8260

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5820

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3517